

Délibération N° 2024-49

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 12 juillet 2024,
sous la présidence de Mme Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 ;
- Vu** la délibération 2018-104 du 17 décembre 2018 portant adoption du SPSI 2018-2022,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Adoption du schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) 2024-2028

Le Conseil d'administration approuve le SPSI 2024-2028, sur la base du document joint en annexe, lequel intègre les modifications votées en séance.

La présente délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Membres en exercice : 37

Quorum : 19

Présents et représentés : 23

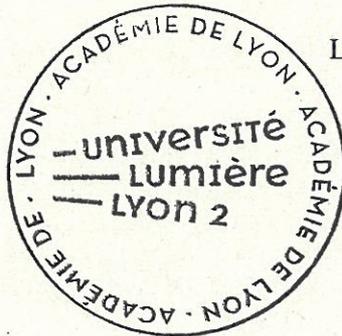
Dont :

Pour : 22

Ne prend pas part au vote : 1

Fait à Lyon, le 15 juillet 2024

La Présidente de l'Université Lyon 2



Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site internet de l'Université au plus tard le 19 juillet 2024

La présente délibération peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte. Ce recours doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux.

- D'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication
Date de transmission au Recteur, chancelier des universités : 19 juillet 2024